



Le JOURNAL

JANVIER 2024

www.saintbarnabesud.ca

Bonne et Heureuse année !



2024



Ici se trouvent des employés

Accueillants

Bienveillants

Sans jugement

Municipalité engagée

À l'intérieur ce mois-ci :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 03 Calendrier | 13 Bibliothèque |
| 04 Mot de la DG | 15 Loisirs / Trousse 72 h |
| 05 Avis de motion / Avis public | 16 Procès-verbal |
| 06 Budget 2024 | 22 RIAM |
| 08 Avis aux citoyens | 23 Régie Incendie |
| 11 FADOQ | 24 Communiqués |
| 12 Programme PIED | Et plus ! |

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud

Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • info@saintbarnabesud.ca



Formons un tout
pour notre avenir

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud



Alain Jobin

Maire

Président du conseil
d'administration Régie
intermunicipale d'Acton
et des Maskoutains
Président du conseil
d'administration Régie
d'aqueduc Richelieu-
Centre

Délégué à la Régie
intermunicipale de
protection incendie du
Nord des Maskoutains



Johanne Picard

Conseillère

Déléguée substitut à
la Régie d'Acton et des
Maskoutains



Dominique Lussier

Conseillère

Mairesse Suppléante
Déléguée des loisirs, des
sports et de la culture



**Jean-Sébastien
Savaria**

Conseiller

Délégué à la Régie
d'Aqueduc
Richelieu-Centre
Délégué substitut; à la
Régie intermunicipale de
protection incendie du
Nord des Maskoutains



Gabriel Lapointe

Conseiller

Délégué au service de
la voirie et des cours
d'eau



Marcel Therrien

Conseiller

Délégué au service de
la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable
des dossiers
patrimoniaux
Délégué de la politique
familiale

Yves Guérette

Conseiller

Délégué à la Régie
intermunicipale de
protection incendie du
Nord des Maskoutains

BUREAU MUNICIPAL

Téléphone : 450 792-3030

Site internet : www.saintbarnabesud.ca

Courriel : info@saintbarnabesud.ca

Directrice-générale et greffière trésorière : Linda Normandeau : poste 1
Adjointe administrative – comptabilité : Marie-Eve Colas..... poste 2
Adjointe administrative : Laetitia Feller poste 0
Inspecteur municipal : Francis Grégoire : poste 3
Agente de développement, vie communautaire : poste vacant poste 7

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

.....450 792-3030 poste 4

CONTRÔLE ANIMALIER

Société protectrice des animaux Drummond :Sans frais : 1 855 472-5700

CENTRE MULTIFONCTIONNEL - 233, rang de Michaudville

Pour réservation contactez le bureau municipal : 792-3030 poste 0
.....ou info@saintbarnabesud.ca

PRESBYTÈRE – 931, St-Édouard, Saint-Jude : 450 792-3943

LOISIRS loisirs@saintbarnabesud.ca

Comité: Andréa Graveline, présidente – Dominique Lussier, vice-présidente –
Kassandra Roy, secrétaire – Tommy Beaudry, trésorier

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE450 792-3030 Poste 6

Heures d'ouverture :

MERCREDI 18 H 30 À 20 H – SAMEDI 9 H 30 À 11 H

Responsable : Mélina Doyon 450 502-8448

AUTRES SERVICES

Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud : 450 792-3441

Régie d'Aqueduc : 450 792-2001

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains,
matières résiduelles : 450 774-2350

Dépôt des matières recyclables :1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

MRC Maskoutains : Administration générale : 450 774-3141

Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard courriel : dg@ripinm.ca


Directeur du service incendie : courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT **911**

**S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois
pour la parution du mois suivant.**

Crédit photos : Sophie Caron

JANVIER 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1  BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	2 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	3  RECYCLAGE (bac vert) BIBLIO 18h.30 à 20h	4  PICKLEBALL 19h	5	6
7	8 PIED 9h (évaluation personnalisée sur rdv) TOTAL FITNESS EMB 19h.40	9 VIE ACTIVE 9h COURS DE DANSE 13h YOGA 19h.10 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 19h.30	10  DÉCHETS (bac noir) BIBLIO 18h.30 à 20h BADMINTON 19h	11  ORGANIQUE (bac brun) PICKLEBALL 19h	12	13
14	15 PIED 9h.30 TOTAL FITNESS EMB 19h.40	16 VIE ACTIVE 9h COURS DE DANSE 13h YOGA 19h.10	17  RECYCLAGE (bac vert) PIED 9h.30 BIBLIO 18h.30 à 20h BADMINTON 19h	18  FADOQ BINGO 19h PICKLEBALL 19h	19	20
21	22 PIED 9h.30 TOTAL FITNESS EMB 19h.40	23 VIE ACTIVE 9h COURS DE DANSE 13h YOGA 19h.10	24  DÉCHETS (bac noir) PIED 9h.30 BIBLIO 18h.30 à 20h BADMINTON 19h	25  PICKLEBALL 19h	26	27
28	29 PIED 9h.30 TOTAL FITNESS EMB 19h.40	30 VIE ACTIVE 9h COURS DE DANSE 13h YOGA 19h.10	31  RECYCLAGE (bac vert) PIED 9h.30 BIBLIO 18h.30 à 20h BADMINTON 19h			BIBLIO 9h.30 à 11h
	31					



NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT



Fuite et fermeture
d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veillez prendre note que le **poste 5014**
n'est que pour des **URGENCES QUI**
NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS
IMMÉDIATS en travaux publics.

Heures d'ouverture du bureau municipal



Du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h 30
et 13 h à 16 h 30

POUR LA PÉRIODE DES FÊTES, LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 22 DÉCEMBRE AU 2 JANVIER INCLUSIVEMENT.

En ce début d'année, il est important pour moi de prendre le temps de vous souhaiter à tous une Merveilleuse, Belle, Douce et Bonne année 2024.

Que cette nouvelle année vous apporte la Santé, la Paix et la Douceur dans vos demeures et dans vos familles. Qu'elle vous apporte également la réalisation de certains de vos rêves. Pourquoi certains? Parce qu'il faut en garder en réserve pour les années futures !

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier ceux et celles qui s'impliquent de différentes façons au sein de notre municipalité.

Il y a nos bénévoles toujours disponibles pour mettre sur pieds les activités et festivités afin d'animer notre communauté. Il y a bien sûr les membres de différents comités et associations qui s'impliquent également pour leurs pairs. Il y a aussi l'engagement de certains citoyens, peut-être moins visible mais toute aussi importante. Des gens disponibles et volontaires que l'on retrouve bien souvent en train d'aider à l'organisation

d'activités, ou se portant volontaire pour la diriger ou en être responsable. Je ne veux pas passer sous silence l'apport de nos entrepreneurs, gens d'affaires et commerces qui très souvent répondent présents lorsqu'il est question de s'impliquer et/ou de donner / prêter leurs ressources, temps ou argent pour permettre de mettre sur pieds certains projets au bénéfice de la Municipalité et de ses citoyens.

Parfois les gens ne sont pas toujours conscients de l'impact de leur geste, parole ou implication. Parfois un petit geste peut faire la différence dans la vie d'une autre personne.

À vous tous : Merci ! À travers vos gestes et votre implication, on comprend pleinement le sens du mot communauté.

Bonne, Douce et Heureuse année 2024

Linda N.
Votre directrice générale



Avis public

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

Le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 5 septembre 2023 la résolution numéro 142-09-2023 adoptant les dates de tenue des séances pour l'année 2024.

Les séances se tiendront au Centre multifonctionnel situé au 233, rang Michaudville à 19 h 30.

Calendrier 2024

9 janvier 2024	6 février 2024
12 mars 2024	2 avril 2024
7 mai 2024	4 juin 2024
2 juillet 2024	6 août 2024
3 septembre 2024	1 octobre 2024
5 novembre 2024	3 décembre 2024

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 6 septembre 2023.

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT G 300 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

PRENEZ AVIS QUE :

Lors de la séance du 7 décembre 2023 fut adopté le Règlement G 300 applicable par la Sûreté du Québec et encadrant les règlements généraux visant à assurer la paix, l'ordre et le bien être général de sa population.

Copie de ce règlement est consultable sur le site Internet de la municipalité ou en faisant une demande à la soussignée.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 11 décembre 2023

Linda Normandeau,
Directrice générale et greffière-trésorière



Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2023 – FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 04-2022.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Madame Dominique Lussier qu'elle présentera pour adoption, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 janvier 2024, le projet de Règlement numéro 06-2023, règlement fixant le taux de taxation et conditions de perception pour l'exercice financier 2024 et abrogeant le règlement 04-2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 11 décembre 2023.

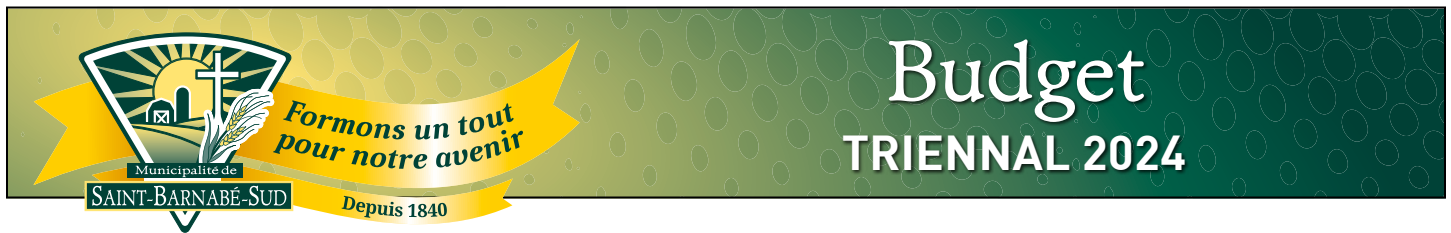
RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2023, AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Monsieur Jean-Sébastien Savaria qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Règlement numéro 07-2023, règlement portant sur la conclusion d'une entente relative à la Cour municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 11 décembre 2023.

Linda Normandeau,
Directrice générale et greffière-trésorière



Budget pour l'exercice financier 2024 Programme triennal d'immobilisation

Lors de l'assemblée extraordinaire tenue en date du 7 décembre 2023, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026.

En voici les faits saillants, soyez assurés que je suis disponible pour répondre à toute question relative à cette planification.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

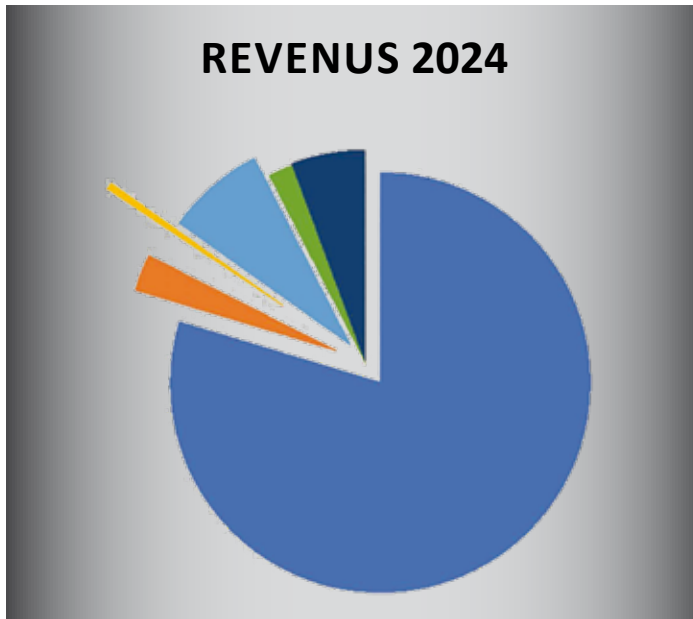
Dépenses	2023	2024
Administration générale	476 092.01 \$	531 591.28 \$
Sécurité publique	392 474.03 \$	427 552.13 \$
Transport routier	356 634.84 \$	340 539.70 \$
Hygiène du milieu	357 335.82 \$	390 402.32 \$
Santé et bien être	1 600.00 \$	0.00 \$
Urbanisme	49 720.00 \$	89 303.00 \$
Loisirs et culture	113 804.89 \$	88 042.00 \$
Financement	51 788.50 \$	42 036.48 \$
Affectation surplus réservé et non réservé	212 041.00 \$	211 602.72 \$
	2 011 491.09 \$	2 121 069.63 \$

Revenus	2023	2024
Revenus de taxations	1 581 522.97 \$	1 689 855.01 \$
Revenus ententes et autres	38 235.21 \$	59 231.72 \$
Revenus urbanisme et compensations	43 500.00 \$	40 000.00 \$
Autres revenus divers	22 500.00 \$	10 500.00 \$
Intérêts et compensations	149 448.90 \$	161 448.90 \$
Redevances et subventions	41 284.00 \$	40 034.00 \$
Utilisation du surplus accumulé non affecté	135 000.00	120 000.00 \$
	2 011 491.09 \$	2 121 069.63 \$

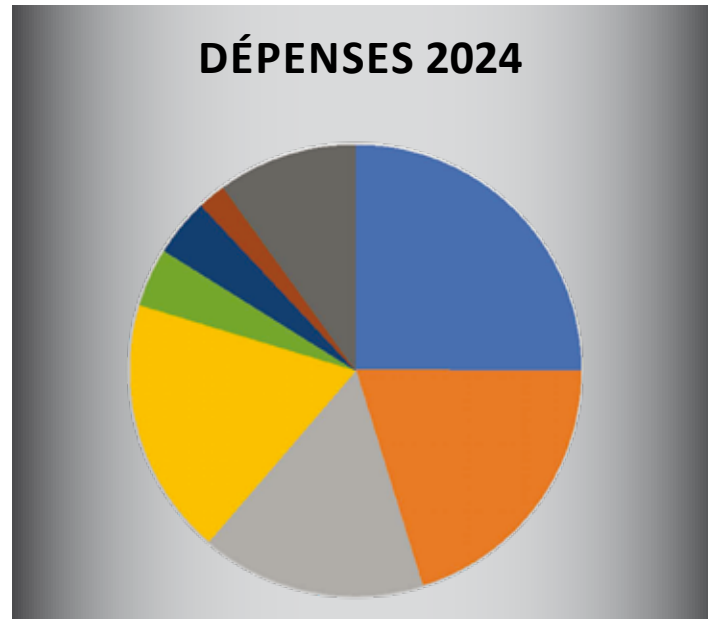
Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

Projet	Fonction	2024	2025	2026	Financement
Abreuvoirs parc	Loisirs	5 000 \$			Surplus affecté parcs
Réfection clocher du centre multifonctionnel	Administration	125 000 \$			Surplus accumulé non affecté
Panneaux affichage numérique	Administration	75 000 \$			Subvention Surplus accumulé non affecté
Enseignes d'accueil	Administration			10 000 \$	Surplus accumulé non affecté
Galerie de la bibliothèque	Loisirs et culture			100 000 \$	Subvention et surplus non affecté
Réfection Grande Ligne Réfection Ponceau Basse-Double	Voirie		250 000 \$		Subvention Règlement d'emprunt
Stationnement de la caserne et du centre multifonctionnel	Voirie		200 000 \$		Subvention Fonds de roulement
Extension abri 30 X 100	Loisirs et culture			100 000 \$	Subvention Surplus accumulé non affecté
Total		205 000 \$	450 000 \$	210 000 \$	

Budget pour l'exercice financier 2023 Programme triennal d'immobilisation



■ Revenus de taxations	80%
■ Revenus ententes et autres	3%
■ Revenus urbanisme et compensations	2%
■ Autres revenus divers	0%
■ Intérêt et compensations	7%
■ Redevances et subventions	2%
■ Utilisation du surplus accumulé non affecté	6%



■ Administration générale	25%
■ Sécurité publique	20%
■ Transport routier	16%
■ Hygiène du milieu	19%
■ Santé et bien être	0%
■ Urbanisme	4%
■ Loisirs et culture	4%
■ Financement	2%
■ Affectation surplus réservé et non réservé	10%

Taxation 2024 – Information sur le mode de paiement pour les taxes foncières.

Les comptes de taxes foncières seront envoyés dans la semaine du 29 janvier 2024. Les dates de paiements vous seront communiquées sur votre compte de taxes et seront publiées dans le journal du mois de février. Elles seront basées sensiblement sur les mêmes dates que celles de l'année 2023.

Les modes de paiement acceptés sont par paiement direct (selon les institutions ayant la municipalité parmi sa liste de fournisseurs), par chèque ou en argent comptant, par paiement Interac au bureau municipal, ou par virement Interac (en faisant la demande par courriel : adm@saintbarnabesud.ca)



LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

L'entretien du réseau routier en hiver est effectué par la Municipalité, à l'**exception des routes ci-dessous** qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- Route 235 – rang Saint-Amable;
- Route 235 – rang de Michaudville.

Pour toutes demandes concernant ces routes vous devez composer le 511 pour parler à un agent du MTQ.

Congé des Fêtes Bureau municipal

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé
du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024
inclusivement.

Joyeuses Fêtes !



Toute l'équipe municipale vous souhaite un merveilleux temps des fêtes,
entourés des gens qui vous sont chers.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de tous les petits et
grands moments de réjouissance que cette période de l'année vous apportera.

Bonheur, paix et sérénité pour vous et votre famille.



ATTENTION RÉSEAU D'ÉGOUT

VOUS ÊTES RESPONSABLE DU BON FONCTIONNEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION ATTENTION À CE QUE VOUS JETEZ DANS LES TOILETTES

A intervalles réguliers, la Municipalité doit faire effectuer des entretiens préventifs pour le bon fonctionnement de l'usine d'épuration des eaux. Ces entretiens sont cédulés afin d'éviter des bris, autant mineurs que parfois majeurs. La disposition inappropriée de certains objets est en lien direct avec certaines interventions que nous devons faire à l'usine.

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, nous devrions partir du fait qu'aucun autre objet que du papier hygiénique ne devrait se retrouver dans notre système d'égouts. Tout autre objet étant susceptible de se coincer dans les pompes et de créer ainsi un mauvais fonctionnement, un bris et par conséquent des coûts de réparation parfois très élevés.

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usure anormale des pompes augmente les coûts d'entretien des stations de pompage.

Les lingettes humides (quelles qu'elles soient), tout comme les serviettes hygiéniques, tampons et leurs applicateurs, condoms, mégots de cigarette, cure-oreilles, etc. ne se désagrègent pas dans les conduits ni pendant le traitement à l'usine d'épuration. Ce sont tous des objets qui nuisent au bon fonctionnement de notre usine et qui, par conséquent en augmentent les coûts d'entretien.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour disposer adéquatement de ces objets et NON, ils ne doivent pas se retrouver dans les toilettes !

Merci de votre collaboration en vue du bon fonctionnement de notre usine et d'une réduction de ses coûts d'entretien.



Pensez à vos résolutions pour 2024 !

Yoga

Tous les mardis,
du 9 janvier au 26 mars
à 19 h 10

Bingo – Fadoq

Tous les 3^{èmes} jeudis du mois à 19 h
annecadorette@hotmail.com

Basketball U4-U5

Dès le 14 janvier
Beaulac98@hotmail.com

Pickleball

Tous les jeudis, à 19 h
colettelemoine14@gmail.com

Badminton libre

Tous les mercredis,
Dès le 10 janvier à 19 h
info@saintbarnabesud.ca

Basketball U6-U7

Dès le 18 janvier
Beaulac98@hotmail.com

Total fitness EMB/Tabata

Tous les lundis,
du 8 janvier au 25 mars à 19 h 40
Beaulac98@hotmail.com

Ce ne sont pas
les idées
qui manquent à
Saint-Barnabé-Sud !

Bibliothèque

Tous les mardis 18 h 30 - 20 h et
les samedis 9 h 30 - 11 h
Dès le 10 janvier
Melinadoyon@gmail.com

Cours de danse Fadoq

Tous les mardis,
Dès le 9 janvier à 13 h 15
annecadorette@hotmail.com

Programme PIED

Comment éviter les chutes
Dès le 15 janvier
Détails en page 12
info@saintbarnabesud.ca

Patinage

Du lundi au jeudi :
15 h à 21 h
Vendredi : 15 h à 22 h
Samedi : 10 h à 22 h
Dimanche et journées
pédagogiques : 10 h à 21 h

Sarca Retour aux études

Contact : Audrey Gatineau
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

Vie active Fadoq

Tous les mardis,
Dès le 9 janvier à 9 h
annecadorette@hotmail.com

Comité des loisirs Devenir bénévole !

Contact : Andréa Graveline
andrea_graveline@hotmail.fr

NOUVEAUTÉ PATINOIRE !

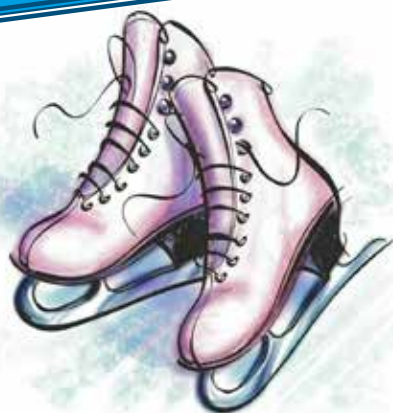
Les responsables de la patinoire travaillent à mettre en place un troisième emplacement de patinage ! Si les conditions climatiques le permettent un sentier de patinage sera en place au parc du 175^e. Évidemment, ce sentier sera réservé au patinage libre et aucun accessoire sportif ne sera permis à cet endroit. Les horaires seront les mêmes que ceux de la patinoire.

Merci de respecter ces horaires pour permettre l'entretien de ce nouveau sentier, qui nous l'espérons vous plaira.



Dès que notre patinoire sera prête, il nous fera plaisir de vous accueillir dans notre chalet des loisirs fraîchement rénové.

HORAIRE DE LA PATINOIRE



Du lundi au jeudi : 15 h à 21 h

Vendredi : 15 h à 22 h

Samedi : 10 h à 22 h

Dimanche et journées pédagogiques : 10 h à 21 h

Aucun patineur ne sera toléré sur place après les heures de fermeture.

Merci de votre précieuse collaboration.

NOUS TENONS À RAPPELER À TOUS, LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LES HEURES DE FERMETURE DU PAVILLON AINSI QUE DE LA PATINOIRE. Cette demande est faite afin de pouvoir procéder à l'entretien des lieux et ainsi conserver la glace le plus longtemps possible dans un bel état, ce qui permet aux citoyens, grands et petits, d'en profiter pleinement.



Voici les activités offertes par la FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD!



Nos activités pour le mois de janvier

L'activité Vie active (gratuit) ainsi que les cours de danse reprendront **dès le 9 janvier 2024**.



BINGO

Jeudi le 18 janvier dès 19 h



SOUPER SPAGHETTI

le 17 février 2024 - **Bienvenue à tous !**

Le tarif est de 25 \$ pour les membres, 30 \$ pour les non-membres.



SOIRÉE DE DANSE

Samedi le 20 janvier 2024
dès 18 h 45

INFO : Anne Cadorette 450 792-3901 || annecadorette@hotmail.com
Thérèse Rodier au 450 792-3508

PROGRAMME PIED

C'est une première à Saint-Barnabé-Sud et vous êtes nombreux à avoir manifesté votre intérêt pour ce programme !

Vous hésitez encore ? Parcourons ensemble les avantages :

- Un programme **entièrement gratuit**
- Une évaluation initiale **personnalisée**
- Des séances adaptées à **vos besoins**
- Un programme **complet** en 20 séances
- On **socialise** en groupe d'une dizaine de participants
- Accompagnement par un kinésologue **professionnel**
- La **proximité** du service
- Un horaire qui entre **facilement** dans la journée, ni trop tôt, ni trop tard

**Il reste encore
quelques
places...**

**Inscrivez-vous
vite !**



A inscrire à votre calendrier : programme PIED
rendez-vous au Centre multifonctionnel

Rencontres individuelles : 8 Janvier 2024 (sur rdv)

Séances de groupe : du 15 janvier au 27 mars 2024
(congé les 4 et 6 mars 2024 pour la relâche)

Horaires : LUNDI : 9 h 30 - 10 h 30 et MERCREDI : 9 h 30 - 11 h

N'hésitez pas à prendre contact avec nous
au **450 792-3030 poste 0**
ou par courriel à **info@saintbarnabesud.ca**

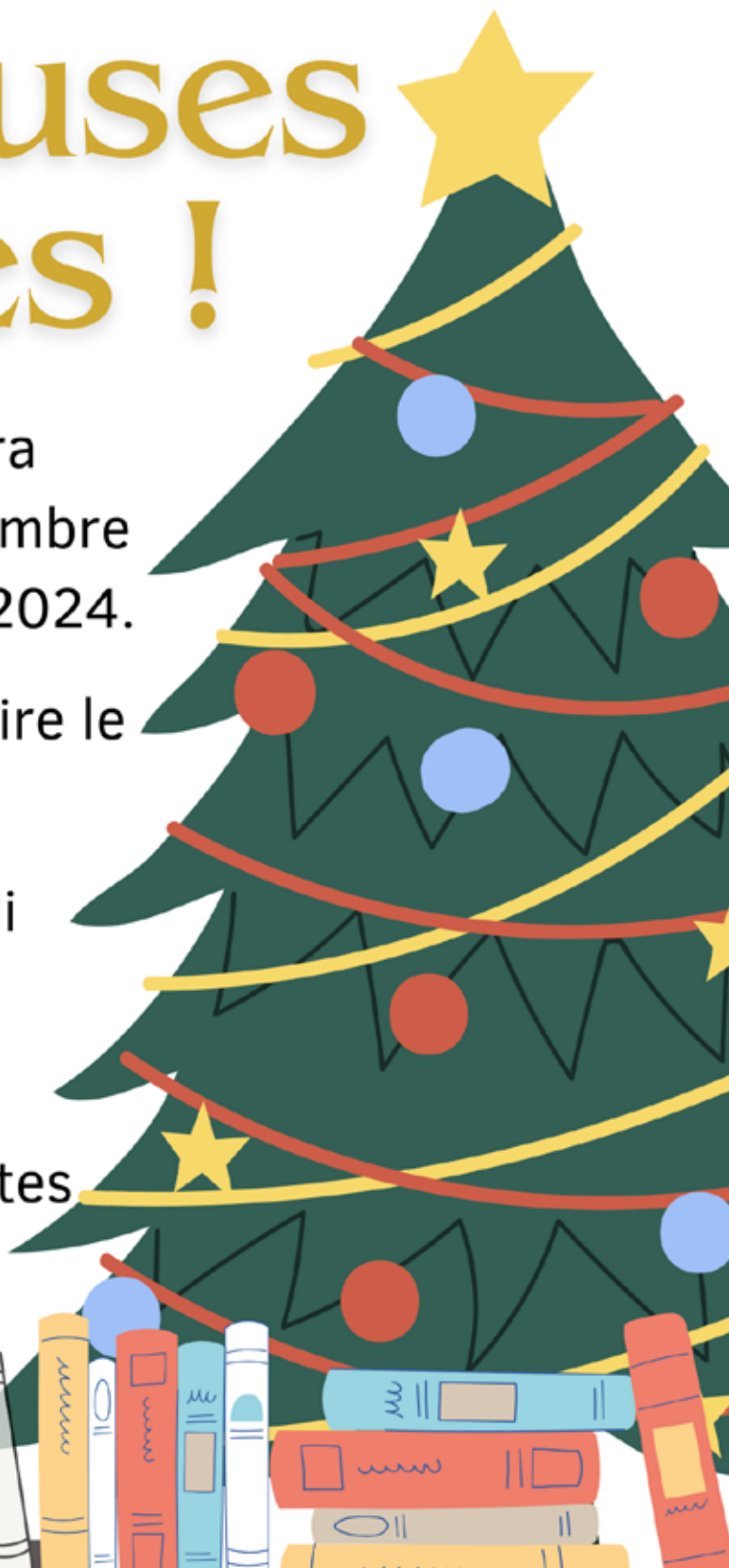
Joyeuses fêtes !

La bibliothèque sera
fermée du 21 décembre
2023 au 9 janvier 2024.

Profitez-en pour faire le
plein de lecture !

De retour le samedi
13 janvier 2024 à
l'horaire habituel.

Bonnes fêtes à toutes
et à tous !



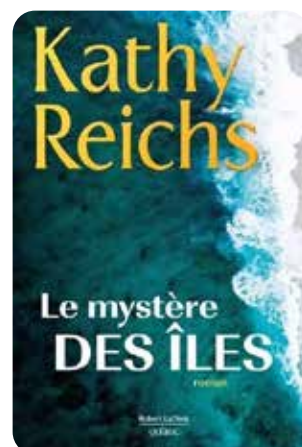
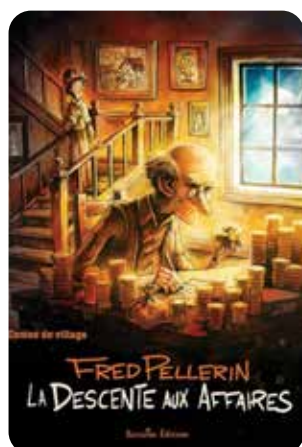
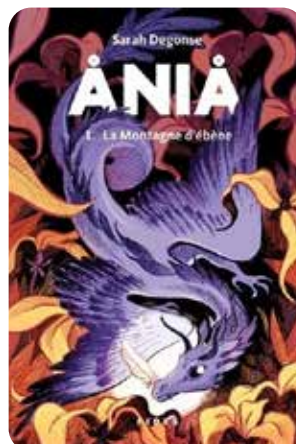


Formons un tout
pour notre avenir

Depuis 1840

Bibliothèque DE SAINT-BARNABÉ-SUD

NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIO ^{JANVIER}



251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6

Heures d'ouverture : les mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité

Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines.

Catalogue de la bibliothèque : www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à bibliobarnabe@gmail.com ou téléphoner à **Mélina Doyon au 450 502-8448**.

Journée plaisirs d'hiver

ambiance
chaleureuse

soupe
chaude

Jeux
extérieurs

patinage

Samedi
10 février 2024



La trousse 72 heures

Si une situation d'urgence se produisait demain, seriez-vous prêt ?

Dans une situation d'urgence, il est de votre devoir de rassembler les articles de base afin de pouvoir être autonome pour les trois (3) prochains jours. Vous pourriez être privée d'eau courante ainsi que d'électricité. Ces articles doivent être placés dans une trousse facile à transporter tels un sac à dos, un sac à roulette ou autre. Placez la trousse dans un endroit facile d'accès et assurez-vous que toute la famille soit au courant de l'endroit où elle est disposée.

Trousse d'urgence de base :

- Au moins deux litres d'eau potable par jour par personne
- De la nourriture non périssable
- Des articles pour les besoins de base/Trousse de premiers soins (médication, préparation pour nourrisson, etc.)
- Ouvre-boîte manuel
- Articles d'hygiène personnelle
- Une lampe de poche à manivelle ou fonctionnant à l'aide de batterie
- Des couvertures
- Briquet ou allumettes
- De l'argent comptant
- Un téléphone mobile avec un chargeur
- Chandelle
- Sac de poubelle
- Un double des clés des voitures et de la maison



Pour en savoir plus sur la trousse 72 heures, vous pouvez contacter la Régie intermunicipale de protection incendie du nord des Maskoutains au 450 794-5027 ou par courriel au prevention@ripinm.ca ou consultez le site web du ministère de la Sécurité publique.

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 novembre 2023 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution numéro 178-11-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption procès-verbal

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023.

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondances

- 5.1 BAPE – Rapport annuel de gestion 2022-2023
5.2 ALUS Montérégie – Invitation remise des rétributions
5.3 Chambre de commerce – Souper tournant Desjardins
5.4 Cour municipale – Compte rendu juillet à septembre 2023
5.5 Fondation Philippe Laprise – Demande de contribution financière
5.6 Moisson Maskoutaine – Demande de partenariat activité Journée du cœur au ventre

6. Administration et finances

- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Politique sur l'accès aux documents et protection des renseignements personnels (Loi 25) – Avis de motion
6.3 Politique de confidentialité relative à la collecte des renseignements personnels (Loi 25) – Avis de motion
6.4 Renouvellement de la police d'assurance municipale Reporté

- 6.5 Renouvellement du service GoNet
6.6 Programmation TECQ – Reddition de comptes, mandat
6.7 Journal municipal, impression – Renouvellement de l'entente
6.8 Politique de location de salles municipales – Modification
6.9 Projet de document d'accueil de nouveaux arrivants - Dépôt

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 Centre de services scolaires – Entente de prêt de local en cas d'urgence (sécurité civile) Reporté
7.3 Radar photos – Appui à la ville de Saint-Pie
7.4 Règlement général G 300, applicable par la Sûreté du Québec – Adoption Reporté

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Club de motoneige Asan – Demande de signalisation
8.3 Garage municipal – Installation de gouttières
8.4 Entretien paysager – Renouvellement du contrat

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
9.3 Mesure des boues, échantillonnage et caractérisation – Attribution du contrat
9.4 Gestion des matières résiduelles – Achat de bacs

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
10.2 Comité consultatif d'urbanisme – Démission
10.3 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination
10.4 Règlement 05-2023 – Règlement portant sur la révision de la constitution du comité consultatif en urbanisme- Avis de motion

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs

12. Période de questions

13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 179-11-2023

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2023 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

- 5.1 BAPE – Rapport annuel de gestion 2022-2023
- 5.2 ALUS Montérégie – Invitation remise des rétributions
- 5.3 Chambre de commerce – Souper tournant Desjardins
- 5.4 Cour municipale – Compte rendu juillet à septembre 2023
- 5.5 Fondation Philippe Laprise – Demande de contribution financière
- 5.6 Moisson Maskoutaine – Demande de partenariat activité Journée du cœur au ventre

6. Administration et finances

6.1 Résolution numéro 180-11-2023 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 1^{er} octobre au 2 novembre 2023 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	3 974.21 \$
Employés	18 943.99 \$

Dépense :

Administration	11 434.55 \$
Sécurité publique	126 389.05 \$
Transport (voirie)	7 944.08 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	46 304.75 \$
Eaux usées	6 184.54 \$

Aménagement et urbanisme	3 333.00 \$
--------------------------	-------------

Loisir et culture	2 176.64 \$
-------------------	-------------

Frais de financement	3 200.00 \$
----------------------	-------------

Autres act. Fin. et affectations	25 330.58 \$
----------------------------------	--------------

Total :	255 215.39 \$
----------------	----------------------

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2 Politique sur l'accès aux documents et protection des renseignements personnels (Loi 25) – Avis de motion

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Madame Dominique Lussier qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Politique sur l'accès aux documents et protection des renseignements personnels (Loi 25).

6.3 Politique de confidentialité relative à la collecte des renseignements personnels (Loi 25) – Avis de motion

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Madame Johanne Picard qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Politique de confidentialité relative à la collecte des renseignements personnels (Loi 25).

6.4 Résolution numéro 181-11-2023 Renouvellement de la police d'assurance municipale- Reporté à la séance de décembre

6.5 Résolution numéro 182-11-2023 Renouvellement du service GoNet

CONSIDÉRANT l'échéance de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques qui se terminera au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler cette licence qui donne accès aux informations reléguant de l'urbanisme, des travaux publics mais également du rôle d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE PERMETTRE le renouvellement de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques pour l'année 2024, au coût de 943,49 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.6 Résolution numéro 183-11-2023 Programmation TECQ- Reddition de compte, mandat

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme de la TECQ, la Municipalité doit produire une reddition de comptes faite par un auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT l'entente de services existante entre la firme Hébert Marsolais, dont la Municipalité est desservie par les services professionnels de Madame Barbara Côté, CPA;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Madame Côté, fixant un taux à 135\$/ heure, pour le travail à l'extérieur des normes de la vérification financière ;

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil à l'endroit du travail fait par Madame Côté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE MANDATER Madame Barbara Côté, CPA, de la firme comptable Hébert, Marsolais Inc., pour effectuer la reddition de comptes au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.7 Résolution numéro 184-11-2023 Création et impression du journal municipal – Renouvellement de l'entente

CONSIDÉRANT que le contrat avec le fournisseur du journal municipal, Impressions KLM, se termine en décembre 2023 et qu'il y a lieu de renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement faite par le fournisseur au montant de 568.20 \$, représentant 23.20 \$ d'augmentation par publication;

CONSIDÉRANT que l'an dernier une analyse des possibilités d'impression avait été faite et que l'entreprise Impression KLM demeurait le choix le plus économique;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre de renouveler le contrat d'impression pour le journal municipal avec l'entreprise Impressions KLM pour l'année 2024 au montant de 568.20 \$ par publication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.8 Résolution numéro 185-11-2023 Politique de location de salle – Modification

CONSIDÉRANT la politique de location de salles adoptée par les membres du conseil, selon la résolution numéro 141-09-2023;

CONSIDÉRANT les informations communiquées par la directrice générale et la nécessité de modifier la politique adoptée;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE MODIFIER LA POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE ADOPTÉE SELON LA RÉOLUTION NUMÉRO 141-09-2023, DE LA FAÇON SUIVANTE :

- L'ajout de la possibilité de louer les lanternes lumineuses selon la tarification suivante :
 - 2.50 \$ par lanterne avec la location de la salle;
 - 5.00 \$ par lanternes sans la location de la salle, location exclusive aux citoyens de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
- La location du chalet des loisirs est possible uniquement à l'extérieur des périodes d'ouverture de la patinoire;

Un projet de Politique de location de salle modifiée est déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.9 Résolution 186-11-2023 Projet de document d'accueil de nouveaux arrivants – Dépôt

La directrice générale a déposé auprès des membres du conseil un projet de document d'accueil de nouveaux arrivants.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

7.2 — Résolution numéro 187-11-2023 Centre de services scolaires — Entente de prêt de local en cas d'urgence (sécurité civile) Reporté

7.3 Résolution numéro 188-11-2023 Radar photos – Appui à la Ville de Saint-Pie

CONSIDÉRANT la résolution numéro 31-10-2023 adoptée par la Ville de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT que les plaintes concernant la vitesse des usagers sur les routes sont en constantes augmentation ;

CONSIDÉRANT que plusieurs initiatives ont été mises en place par la Ville de Saint-Pie, notamment par la réduction de la vitesse en zone scolaire à 30 km/h, par l'installation de 3 radars pédagogiques en zone scolaire et par l'installation de panneaux représentant des enfants au milieu de la rue;

CONSIDÉRANT que ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

CONSIDÉRANT que la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence policière pour appliquer la réglementation ;

CONSIDÉRANT que les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radars photo sur les réseaux routiers de ces Villes;

CONSIDÉRANT que, dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulé *Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges*, il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s'appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, dont la pertinence de l'utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

CONSIDÉRANT qu'il y a un effet plus dissuasif lorsqu'il y a des conséquences monétaires;

CONSIDÉRANT que les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, dont la Sûreté du Québec, n'ont pas autant d'impact que les radars photo et qu'il serait judicieux qu'elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

CONSIDÉRANT que la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux pour les municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud appuie la présente demande de la Ville de Saint-Pie;

QUE le conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires ;

DE DEMANDER l'appui de la MRC des Maskoutains, de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités ;

ET D'INFORMER Madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice de la présente démarche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4 Résolution numéro 189-11-2023 - Reporté Règlement général G 300, applicable par la Sûreté du Québec et abrogeant le règlement G 200 – Adoption

**Discussion entre les membres du conseil
Le point est reporté à la prochaine séance du conseil*

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

8.2 Résolution numéro 190-11-2023 Club de motoneige Asan – Demande de signalisation 2023-2024

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige Asan Inc. opère un sentier de motoneige qui traverse les rangs ci-dessous sous notre juridiction :

- Rang Saint-Roch
- Rang Basse-Double

- Rang du Barreau (entre le 264, rang du Barreau à 170 mètres vers le Sud-Est et le 238, rang du Barreau à 540 mètres vers le Nord-Ouest)
- Rang St-Amable (côté Ouest de la COOP)
- Rang Ste-Rose du côté Saint-Barnabé-Sud
- Rang Grande-Ligne du côté de Saint-Barnabé-Sud

CONSIDÉRANT qu'une copie de leur police d'assurance était jointe à leur demande;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER le droit de passage pour la saison 2023-2024;

D'INSTALLER la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneiges à ces endroits, et d'envoyer un avis de conformité au club, lorsque fait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution numéro 191-11-2023 Garage municipal – Installation de gouttières

CONSIDÉRANT la rénovation du revêtement extérieur du garage municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire installer des gouttières afin d'assurer la garantie du revêtement;

CONSIDÉRANT les cinq entreprises contactées et les deux soumissions reçues, soient :

- Gouttières Daniel Inc. au montant de 1220 \$
- RX Premium, gouttières au montant de 1 442 \$

CONSIDÉRANT les fonds disponibles au poste budgétaire d'entretien du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal, concernant la qualité des produits et les garanties inclus;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ATTRIBUER LE CONTRAT à l'entreprise RX Premium, gouttières, au montant de 1 442 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution numéro 192-11-2023 Entretien paysager des emplacements municipaux – Renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'entretien paysager des emplacements municipaux;

CONSIDÉRANT les discussions entre la directrice générale et l'entrepreneur actuel;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité de renouveler l'entente de service pour une durée de deux (2) ans, avec une majoration de coût

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 3 OCTOBRE 2023

unique de 30\$ sur le coût annuel en rapport à la tarification des deux dernières années

CONSIDÉRANT le rapport satisfaisant fait par l'inspecteur municipal quant aux travaux effectués et aux communications avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT l'offre reçue par l'entrepreneur pour renouveler le contrat pour l'année 2024 et celle 2025 au même coût, soit 1 525 \$;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard, et résolu :

DE RENOUVELER le contrat d'entretien paysager des emplacements municipaux, avec l'entreprise Marcel Lavallière Paysagiste Inc. pour une durée de deux ans – 2024 et 2025 au coût de 1 525 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

9.3 Résolution numéro 193-11-2023 Mesure de boues, échantillonnage et caractérisation – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de faire effectuer une mesure des boues dans les bassins de l'usine d'épuration des eaux pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que l'échantillonnage et la caractérisation des boues dans le but de connaître les possibilités de dispositions des boues n'ont jamais été faits;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de connaître ces informations dans le but de prévoir un budget pour la disposition des boues;

CONSIDÉRANT les deux demandes de soumissions faites auprès des entreprises offrant ce service : Veridis Environnement et Avizo;

CONSIDÉRANT l'unique offre de service reçue de l'entreprise Avizo et les vérifications pour des offres alternatives faites par l'inspecteur municipal;

*Le conseiller Monsieur Jean-Sébastien Savaria pose une question.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

D'ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE de l'entreprise Avizo pour effectuer la mesure, l'analyse et la caractérisation des boues au montant de 17 970 \$ taxes en sus;

DE FAIRE INCLURE DANS l'analyse et la caractérisation les options

d'analyses nécessaires au projet de valorisation agricole au montant de 3 120 \$;

D'AUTORISER LE PAIEMENT de ce mandat via le poste budgétaire de surplus accumulé non affecté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.4 Résolution numéro 194-11-2023 Gestion des matières résiduelles – Achat de bacs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 7 décembre 2023 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, et résolu :

D'AUTORISER L'ACHAT du nombre de bacs indiqués ci-dessous.

- Bacs aérés bruns, matières organiques, 240 litres : 7
- Bacs bleus, matières recyclables, 360 litres : 5

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 461, rang Saint-Amable;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remise aux élus.

10.2 Résolution numéro 195-11-2023 Comité consultatif d'urbanisme – Démission

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de Monsieur Jean-Paul Sévigny, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT son incapacité à poursuivre son mandat jusqu'à la fin de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL accepte la démission de Monsieur Jean-Paul Sévigny à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme;

QU'UNE lettre de remerciements lui soit acheminé pour son implication dans ce comité;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.3 Résolution numéro 196-11-2023 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination

CONSIDÉRANT la nécessité de combler les postes vacants au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la candidature reçue par la directrice générale de Monsieur Marc Lachapelle, citoyen de la municipalité;

CONSIDÉRANT ses connaissances et capacités à occuper le poste de membre du comité consultatif d'urbanisme;

**Le conseiller, Monsieur Jean-Sébastien Savaria pose une question*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

D'ACCEPTER LA CANDIDATURE de Monsieur Marc Lachapelle, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

QUE LA DURÉE de son mandat soit fixée à deux années, débutant à partir de la date de sa nomination;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.4 Règlement 05-2023 – Règlement portant sur la révision de la constitution du comité consultatif en urbanisme et abrogeant les règlements 448-96 et 34-2005 – Avis de motion

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Madame Johanne Picard qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Règlement numéro 05-2023, règlement portant sur la révision de la constitution du comité consultatif en urbanisme et abrogeant les règlements 448-96 et 34-2005.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

12. Sujets divers

13. Période de question

Résolution numéro 197-11-2023

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, la séance est levée à 20 h 48.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

DÉFI 28 JOURS SANS ALCOOL^{MC}
ON LE FAIT ENSEMBLE !

Collectes pendant les fêtes de fin d'année



Veillez prendre en note des changements suivants, concernant les collectes de résidus domestiques et de matières recyclables qui auront lieu :

mardi 26 décembre 2023 au lieu du lundi 25 décembre 2023 et mardi 2 janvier 2024 au lieu du lundi 1^{er} janvier 2024.

Pour toute question, contacter la RIAM au 450 774-2350.

Meilleurs voeux pour la période des fêtes ainsi que pour la nouvelle année !

CALENDRIER 2024

www.riam.quebec



- Déchets ● Matières recyclables ● Matières organiques ● Férié
- Collecte des gros rebuts (La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude)
- Collecte des gros rebuts (Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon)
- Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section AUTRES SERVICES à l'endos)

Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.



MESSAGE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Vous avez des questions ? Vous pouvez nous contacter à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains au **450 794-5027** ou par courriel au : **prevention@ripinm.ca**



RAPPEL – PRÉVENTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE

La Régie intermunicipale de protection incendie tient à vous présenter M^{me} Alexandria Boucher, technicienne en prévention des incendies. M^{me} Boucher est responsable de la prévention dont les visites et les inspections telle que décrétées par l'adoption du schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Maskoutains et dudit règlement 03-2019 pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et dudit règlement 325-2-19 pour la municipalité de Saint-Hugues. Vous pouvez communiquer avec elle par téléphone au 450 794-50247 ou par courriel au prevention@ripinm.ca

Notre technicienne en prévention des incendies sera en uniforme et clairement identifiée et effectue les visites avec le véhicule incendie de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Andrée-Anne Beauregard
Secrétaire-trésorière

Benoit Gaudette
Directeur du service incendie

MONOXYDE DE CARBONE



Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il est donc impossible pour l'être humain d'en détecter la présence. Seul un avertisseur de CO peut le détecter. Chaque année, il cause des centaines d'intoxications au Québec, dont une quinzaine s'avèrent mortelles.

Le monoxyde de carbone est produit lorsqu'on brûle des combustibles tel que :

- Le charbon
- L'essence
- Le gaz nature;
- L'huile
- Le gaz propane
- Le bois ou les granulés de bois
- Etc,

C'est un gaz plus léger que l'air, il se diffuse donc rapidement dans l'air ambiant, peu importe la période de l'année. Il est évident que le risque est toutefois plus élevé durant les périodes plus froides étant donné l'utilisation **des poêles à bois, des fournaies, des chauffages au gaz, etc.**



Connaissez-vous les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone ?

- **Légère** : nausées, maux de tête et fatigue
- **Sévère** : convulsions, évanouissement, coma, mort

Si quelqu'un présente des symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone, évacuez rapidement des lieux et composez le 9-1-1.

Où installer les avertisseurs de monoxyde de carbone ?

Il est important que tous les occupants du bâtiment puissent entendre la sonorité de l'appareil lorsqu'il se déclenche. Il est donc recommandé d'installer un avertisseur aux endroits suivants :

- Dans le corridor près des chambres
- Dans la pièce située au-dessus du garage attenant à la maison
- Près de la porte du garage attenant à la maison
- Dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée

Évitez d'installer un avertisseur de CO :

- Dans la cuisine
- À moins de deux (2) mètres de tout appareil de cuisson et de combustion comme un foyer
- À l'intérieur d'un garage
- Dans la salle de bain
- À proximité d'une entrée ou d'une sortie d'air (système de ventilation)

Un Défi pour arrêter de fumer

Le *Défi J'arrête, j'y gagne!* est une vaste campagne québécoise qui a lieu chaque année depuis maintenant 25 ans. Elle invite les fumeurs qui sont prêts à arrêter de fumer, à passer à l'action.

L'engagement: ne pas fumer pendant 6 semaines, soit du **5 février au 17 mars 2024**.

Pourquoi 6 semaines ?

Parce que le fait d'arrêter complètement de fumer, pendant une période de temps déterminée, constitue un élément majeur pour arrêter de fumer à plus long terme.

6 semaines sans fumer, c'est 6 fois plus de chances d'arrêter pour de bon !

Du soutien pour mieux réussir

Arrêter de fumer, c'est loin d'être facile mais avec de l'aide et une bonne dose de motivation, c'est possible! Découvrez les outils de soutien gratuits du Défi.

- Le site defitabac.ca
- Les **courriels de soutien** (pendant les 6 semaines du Défi) ET les **courriels de l'Ex** (pendant 1 an)
- Les communautés **Facebook** et **Instagram**

**DÉFI
J'ARRÊTE,
J'Y GAGNE! ^{MC}**

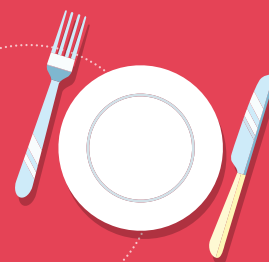
INSCRIS-TOI
DEFITABAC.CA

NOUVEAU : CESSEZ DE VAPOTER AVEC LE DÉFI

Le Centre d'Action Bénévole est maintenant établi en permanence au sous-sol de l'église du Saint-Sacrement pour la production de ses aliments, ce qui leur permettra de produire davantage et dans des meilleures conditions de travail.



La Popote
roulante



Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de **8,25 \$ du repas**. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié.

On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450 773-4966 poste 35.

Pour informations : Robert Perreault 450 792-2270





SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

SE PRÉPARER POUR UN RETOUR AUX ÉTUDES!

Si vous ou votre enfant avez l'idée d'aller étudier à la formation professionnelle ou au cégep à l'automne 2023, la date limite d'inscription est le 1^{er} mars. D'ici là, des actions peuvent être menées afin de confirmer un choix de formation.

Les institutions scolaires ouvrent leurs portes afin d'accueillir les futurs étudiants pour qu'ils découvrent les lieux et leurs différents programmes. Dans la région Maskoutaine, l'école professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) offrira une soirée **PORTE OUVERTE** le 1^{er} février 2023 de 16 h 30 à 19 h 30. Du côté du cégep de Saint-Hyacinthe, l'édition hivernal des portes ouvertes se tiendra le 17 janvier de 18 h à 20 h. Ces événements sont une source importante d'information! Tout d'abord, vous pouvez discuter avec les enseignants des programmes afin de comprendre d'avantage ce qui est enseigné en classe. Également, vous prenez conscience du déplacement que vous avez à faire pour vous rendre à l'école, si c'est à l'extérieur de votre ville. Il peut aussi être rassurant d'y aller comme visiteur en premier lieu pour vous retrouver à l'intérieur de l'édifice.

L'activité élève d'un jour est aussi un outil à utiliser afin de valider son choix professionnel. Il est possible de participer à cette activité dans la plupart des institutions scolaires. Cela consiste à passer une demi à une journée complète dans le programme sélectionné. Les visiteurs sont accompagnés par des étudiants du programme ainsi que par les enseignants. Les formulaires d'inscription sont généralement bien identifiés sur les sites des centres de formation professionnel et des cégeps.

Vous pouvez être accompagné d'un ou d'une conseillère d'orientation ou d'information scolaire dans ce processus. Si votre enfant fréquente actuellement une institution secondaire, professionnelle ou collégiale, il a accès aux services d'orientation. Si vous ou votre enfant n'êtes pas actuellement en formation, les résidents de la MRC des Maskoutains ont accès gratuitement aux services SARCA du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Communiquez avec Audrey, conseillère, qui pourra vous accompagner dans ce processus.

Audrey Gatineau,
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731 Facebook : Audrey Gatineau Pro



CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Le Parrainage civique vous offre l'opportunité de faire un bénévolat bien spécial, puisque s'en est un d'amitié! Être parrain et marraine d'une personne ayant des capacités différentes, c'est bien souvent aller à la rencontre de son vrai soi tout en profitant de l'instant présent au travers le partage d'activités et d'intérêts communs.

Dans la MRC des Maskoutains, 5 parrains ou marraines sont recherchés.es afin de faire toute une différence pour l'autre, mais aussi pour soi.

**N'hésite pas à nous contacter
pour en savoir plus!**

450.774.8758
parrainagecivique.org



PARRAINAGE CIVIQUE
CRÉATEUR D'AMITIÉ
DEPUIS 40 ANS!

Bénévoles recherchés!

**VOUS DÉSIREZ UN ESPACE PUBLICITAIRE ?
CONTACTEZ-NOUS!!**

impressions
KLM



**POUR TOUS VOS BESOINS
EN IMPRESSION
PENSEZ KLM!**

**CARTES D'AFFAIRES • FLYERS
DÉPLIANTS • AFFICHES • FACTURES
CONCEPTION GRAPHIQUE
ET PLUS ENCORE!!!**

Pour toute information ou soumission,
n'hésitez pas à communiquer avec nous .

125 de la Tendresse,
Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
450 795-3219 • info@impressionsklm.com



**ESPACE
DISPONIBLE !**

CONTACTEZ-NOUS AU

450 795-3219

IMPRESSIONS KLM

ATELIER DE
Carrosserie



*Claude
Hébert*

PEINTURE-DÉBOSSÉLAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS

450.792.3712

AULARI

Patrick Audette
Président / General Manager

Industrie Aulari Inc.
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 • 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com



Suspension Leblanc Inc.

295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

450 792-3510

www.unipro.ca

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

Cooptel

Meilleur choix ProtégezVous 2023!

Cooptel a reçu la mention « Meilleur choix » dans l'enquête de services qui porte notamment sur les prix, l'efficacité du personnel et la rapidité du service dans le domaine de l'accès Internet, de la télévision et de la téléphonie résidentielle!



Cooptel

COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION
DEPUIS 80 ANS!

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

Marcel Lavallière Paysagiste inc



Conception et réalisation d'aménagement paysager

Service d'entretien paysager

Christian Bisson
designer en architecture de paysage et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com




251, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

450 792-3080 | WWW.MLPAYSAGISTE.COM 



- FRAISES
- MÂTS SUCRÉ
- CUISINE DU TERROIR

fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0







Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles :

- Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants
- Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès-pharma
par Walmart

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT



GPS




Laser



Scraper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.

 450-502-1679

 tmorier@gmail.com

 @NivellementMorier





La Mécanotech
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0


Hugo St-Jean
Propriétaire

- SPECIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : 450 792-3626

www.lespecialiste.ca

balljoint@live.ca



Entreprise **S. Gaudette**

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



Manon Dupuis
Soins podologiques & Pédicure spa

2675, rue Dessaulles,
Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 2V4

579-489-3144

web: salondelizanetco.com